

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

--oOo--

**COMMISSION PERMANENTE DU 30/06/2022**

--oOo--

**DELIBERATION N° CP20220630N\_14**

**OBJET : RD900 - REQUALIFICATION ENTRE PERPIGNAN ET POLLESTRES -  
CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE DÉPARTEMENT, LA COMMUNAUTÉ  
URBAINE ET LES COMMUNES DE POLLESTRES ET PERPIGNAN**

**DELIBERATION :**

**LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :**

VU la note N° CP20220630N\_14 qui lui est présentée,

VU la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité qui impose aux collectivités d'associer le public au processus d'élaboration des projets

VU l'article L 121-16 du Code de l'environnement relatif à la procédure de concertation publique

VU la délibération SP20191216R\_12 du 16 décembre 2019 qui a validé l'engagement d'études relatives à la requalification de la RD 900 entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres

VU la demande formulée auprès de la Communauté Urbaine de Perpignan et des Communes de Perpignan et Pollestres concernant les modalités d'organisation de la concertation publique et leurs avis favorables,

D'APPROUVER le projet de convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux avec un cofinancement prévoyant une participation du Département à concurrence de 70 % des travaux hors création d'équipements liés à la ZAC Olympeo, évaluée à 4 060 000 €HT soit 4 872 000 € TTC.

D'APPROUVER les modalités d'organisation de la concertation publique consistant à :

- Mettre en place des panneaux d'information ainsi qu'une information sur le site internet du Département précisant le lieu et la période de la concertation publique au moins quinze jours avant son démarrage,
- Fixer la durée de la concertation à 2 mois,
- Organiser une réunion publique dans chaque commune concernée
- Rédiger un bilan de la concertation indiquant les mesures mises en place pour répondre aux enseignements de la concertation qui sera soumise pour validation à l'assemblée délibérante.

D'AUTORISER sa Présidente à :

- Mettre en œuvre la concertation publique du projet «RD 900 - Requalification entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres. »
- Signer la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage ainsi que tout document s'y rapportant

DE PREVOIR l'inscription des crédits correspondants aux chapitres 20, 23 et 204 du budget départemental 2022 et suivants

Mme Armelle REVEL-FOURCADE n'a pas pris part au vote.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

**PRESENTS :**

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Madame Françoise CHATARD, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques

GARSAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Marie Edith PERAL, Madame Nathalie PIQUE, Madame Martine ROLLAND, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

**REPRESENTE (S) :**

Monsieur Benoît CASTANEDO (procuration à Monsieur Jacques GARSAU), Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Madame Armande BARRERE), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Madame Aude VIVES), Monsieur Romain GRAU (procuration à Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN), Monsieur Grégory MARTY (procuration à Madame Julie SANZ), Monsieur Marc PETIT (procuration à Madame Madeleine GARCIA - VIDAL), Monsieur Alexandre REYNAL (procuration à Madame Marie Edith PERAL)

**ABSENT (S) :**

Madame Laurence AUSINA, Monsieur Mathias BLANC, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Jean ROQUE, Monsieur Robert VILA

**POUR :**

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Madame Françoise CHATARD, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAU, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

**CONTRE :**

**ABSTENTION (S) :**

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Madame Toussainte CALABRESE faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme  
originale,  
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,  
Hermeline MALHERBE**